

**LES REFERENDUMS GAULLIENS
D'APRES
LA PRESSE NIÇOISE**

Par Gilles MENGUY

Résumé d'un mémoire de maîtrise sous la direction de Ralph Schor.

De 1958 à 1969 le gaullisme, du vivant du général Charles de Gaulle, connaît sa phase ultime. Arrivé au pouvoir pour trouver une issue à la guerre l'Algérie, le général de Gaulle fonde une nouvelle République. C'est donc à partir des années 1958,1959 que l'on peut utiliser le terme "gaullien". En effet, si le terme "gaullisme" définit la doctrine du général de Gaulle, le terme "gaullien" désigne la pratique institutionnelle de cette doctrine.

Il était intéressant d'étudier la période gaullienne dans le département des Alpes-Maritimes. Le but de notre étude est donc de déterminer les rapports entre le département et la République gaullienne au moyen des périodes riches en enseignements que sont les campagnes référendaires. En effet, l'usage du référendum apparaît comme un des principaux éléments de la pratique gaullienne du pouvoir. Ainsi Charles de Gaulle écrit dans ses mémoires, à propos du référendum : *"Si le référendum existe dans notre Droit, c'est parce que je l'ai fait adopter en 1945 par le suffrage universel. S'il a été mis en oeuvre pour appeler à la vie la Constitution de 1958, c'est parce que j'ai imposé à la IVème République expirant cette disposition testamentaire. "* (1)

L'étude des référendums qui furent à l'initiative du premier Président de la Cinquième République démontre, sur de très courtes périodes, les rapports de force entre le pouvoir gaullien, mouvement d'ampleur nationale, et les forces politiques locales. Afin d'analyser les campagnes référendaires locales nous avons donc étudié la presse niçoise lors des campagnes des référendums du 8 janvier 1961, du 8 avril 1962, du 28 octobre 1962 et du 27 avril 1969, soit les quatre référendums qui furent provoqués par le Président (le référendum du 28 septembre 1958, sur la Constitution de la Ve République, ayant été imposé par le Parlement).

Les journaux étudiés ont été choisis en fonction de la diversité des opinions locales qu'ils représentent. Ainsi le quotidien "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", organe local du Parti Communiste Français, et son successeur hebdomadaire à partir de 1967 "Le Patriote Côte d'Azur" ; le quotidien modéré "Nice-Matin" et le mensuel socialiste, proche de la municipalité niçoise "Réalités Niçoises" ont été étudiés pour les périodes définies.

Nous proposons d'étudier les deux premiers référendums, en tant que référendums de crise, les deux premières consultations portant sur la guerre d'Algérie. Nous étudierons ensuite les deux derniers référendums en tant que référendums constitutionnels, ceux-ci étant liés à des problèmes de politique intérieure. Enfin nous tenterons de déduire les conséquences locales de ces quatre consultations.

LES REFERENDUMS DE CRISE (1958-1962).

• Résumé de la situation politique de 1958 à 1961.

Le 28 septembre 1958, la Constitution de la Cinquième République est adoptée par 79,2% des électeurs ayant exprimé leur suffrage. La Constitution de 1958 mentionne le référendum dans les articles 11 et 89. Le Président de la République peut soumettre au référendum un projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics ou tendant à autoriser la ratification d'un traité, sur proposition du Premier ministre.

Le Président peut aussi soumettre au référendum un projet de révision de la Constitution à la condition que ce projet soit voté en termes identiques par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Dans la pratique politique l'usage du référendum ne relève que de l'article 11, la procédure étant la plus facile en évitant un éventuel blocage des deux Chambres parlementaires.

Dans le département des Alpes-Maritimes, 75% des suffrages exprimés se portent sur le "oui", les électeurs et la classe politique locale étant en accord avec l'objet du référendum. Cependant, la classe politique locale va très vite s'opposer au gaullisme.

L'exemple le plus significatif est celui du maire de Nice, Jean Médecin (1890-1965). Le maire de Nice s'entend avec les députés gaullistes en 1958, et appelle à voter "oui" au référendum sur la Constitution. La rupture entre les médecinistes et les gaullistes date des élections municipales de 1959, soit au moment où le gaullisme, mouvement national, commence à s'implanter localement. Jean Médecin, réélu maire de Nice, décide de gérer la ville sans l'appui des élus gaullistes, disposant ainsi d'une majorité relative. La rupture est consommée avec la question de la guerre d'Algérie et le référendum sur l'autodétermination.

• **Le référendum du 8 janvier 1961 : vers l'autodétermination.**

Le 8 janvier 1961, les Français votent pour approuver ou rejeter un projet de loi préparant l'autodétermination des Algériens. Le référendum marque la fin d'un long processus entamé par le général de Gaulle dès 1959. Ainsi, en visite à Nice en octobre 1960, le Président déclare aux parlementaires des Alpes-Maritimes : *"l'Algérie française, je n'y crois pas et je n'y ai jamais cru, même arrivé au pouvoir. C'est l'Algérie algérienne qui est la solution."* (2)

Le référendum répond à deux nécessités : la lassitude de l'opinion en métropole et la détérioration de la situation en Algérie. Ces deux faits importants furent exploités par le Parti Communiste Français et sa section locale. Ainsi dans le journal "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", Virgile Barel (1889-1979) écrit à propos des mères de soldats : *"Leurs enfants sont à la guerre. Elles savent - Le général de Gaulle le leur a dit - que déjà 13 000 sont tombés, et que d'autres milliers sont marqués pour toute leur existence, mutilés ou malades (...)"* (3)

La majorité des partis politiques est favorable au projet, mais hostile au procédé, l'usage du référendum, pour la première fois utilisé par le Président de la République. Tous les partis dénoncent la procédure référendaire qui détournerait les Français de leurs autres préoccupations, le Parti Communiste étant bien sûr le plus critique. Ainsi Virgile Barel écrit : *"Ne cherche-t-on pas une diversion ? Ne veut-on pas détourner l'attention, la fixer loin des problèmes cruciaux ?"* (4)

La position des communistes niçois est conforme à la position du Comité central. L'organe de la section niçoise est le seul quotidien à mener une grande campagne portant sur le référendum, militant pour le vote "non", dénonçant la consultation comme un obstacle supplémentaire à la paix, et une procédure plébiscitaire qui "permet de renforcer le caractère autoritaire du régime" (5). En résumé, pour les communistes niçois, le référendum est non seulement un procédé antidémocratique, comme en 1958, mais aussi *"une halte permettant (aux gaullistes) de prendre l'air pseudo-populaire pour repartir ensuite sur le sentier de la guerre"*. (6)

Si les partis modérés sont résignés au "oui" au référendum, Jean Médecin s'interroge devant le Conseil municipal, sur le sens du référendum. Craignant que le "oui" ne renforce les indépendantistes algériens, préférant la solution de l'Algérie française, mais surtout estimant que la poursuite de la guerre nuit à l'activité économique du département, le maire de Nice déclare *"la faillite de la Vème République sur ce problème capital"*. (7) Cette position est largement rapportée dans les colonnes du "Patriote", alors que le quotidien "Nice-Matin" ne la mentionne pas. La position du maire montre en effet une certaine convergence de vue avec celle des communistes, notamment sur le constat local.

Le 8 janvier 1961, près de 27 millions d'électeurs sont appelés à voter. Le "oui" obtient 75% des suffrages exprimés, soit près de 54% des inscrits. Le premier référendum gaullien permet de légitimer la solution de l'autodétermination, mais est aussi le premier succès personnel du Président qui avait demandé aux Français *"un "oui" franc et massif."* (8)

Dans les Alpes-Maritimes le vote "oui" représente 68,8% des suffrages exprimés, soit 50,7% des inscrits, démontrant un réel décalage avec le résultat national.

La presse niçoise est très contrastée en ce qui concerne la couverture de la campagne. Le quotidien "Nice-Matin" se contente de rapporter le débat national, tandis que "Le Patriote" milite activement pour le "non" auprès de ses 35 000 lecteurs. Au lendemain du résultat le quotidien communiste met en avant l'augmentation du taux d'abstention (26,2%). Il est vrai que, isolés depuis 1958, ce léger frémissement permet quelques espoirs aux communistes.

• **Le référendum du 8 avril 1962 : chronique d'un "oui" annoncé.**

Le deuxième référendum a pour finalité de solder le conflit algérien. Malgré l'apparition de l'Organisation Armée Secrète (Activistes de l'Algérie française, à partir du 6 mars 1961) et le putsch des généraux d'Alger (du 21 au 26 avril 1961), des négociations sont entamées entre la France et les chefs de la rébellion algérienne. Elles débutent à Evian à partir de mai 1961, échouent, puis recommencent aux Rousses (en février 1962) et à nouveau à Evian, du 7 au 18 mars 1962, et aboutissent aux accords du même nom. Ces accords prévoient un cessez-le-feu (qui prend effet le 19 mars 1962), un référendum concernant les Algériens qui leur donne, en théorie, le choix entre trois situations politiques (le maintien en France, l'indépendance totale, l'indépendance avec une coopération avec la France) et un statut privilégié pour les Français d'Algérie protégeant leurs droits et leurs biens. Le Président de la République décide de soumettre la ratification de ces accords au référendum.

En métropole, les oppositions s'étaient multipliées, face à la lenteur des négociations et à la multiplication des attentats. Mais tous les partis politiques appellent à voter "oui" au référendum, non sans insister sur *"les comportements successifs (du pouvoir) vis-à-vis des Européens, faits tantôt de flatteries puis de silence, enfin de mépris presque inhumain"*. (9)

Les partis politiques insistent sur le fait qu'ils votent "oui" aux accords d'Evian, contre les extrémistes, et surtout qu'ils ne donnent pas un blanc-seing à l'ensemble de la politique gaulliste, et à sa pratique des institutions. Les plus heurtés sont les parlementaires dont la position d'Edgar Faure résume bien le sentiment général *"Par référendum on demandera à la Nation d'approuver, non seulement ce qui a été fait, mais aussi ce qui sera fait, et ce qui n'est pas encore fait (...) je pense aussi que, parallèlement, le Parlement aurait du être associé à cet acte de façon étroite."* (10)

Néanmoins, tous sont condamnés à approuver des accords qu'ils avaient réclamés depuis les débuts de la Cinquième République, le "oui" aux accords interdisant le non à la politique gaulliste et au général de Gaulle.

L'exemple le plus significatif est celui du Parti Communiste. A l'annonce des accords d'Evian "*Le Patriote*" dans son édition du lundi barre sa une d'un grand "Victoire" et consacre deux pages spéciales intitulées : "88 mois de luttes, et de sacrifice : de la nuit de la Toussaint à l'aube de la Liberté" (11). En effet, après avoir hésité à approuver le référendum, le Parti Communiste Français finit par appeler à voter "oui". Le journal niçois suit fidèlement cette position, non sans attribuer tout le mérite de ces accords à l'action des communistes en général, et des communistes niçois en particulier. Cependant toutes les ressources du journal sont mobilisées pour défendre le vote "oui", en tant que "oui" à l'indépendance de l'Algérie.

La position du journal consiste donc à valoriser le rôle des communistes dans l'issue de la crise algérienne, et à vivement critiquer l'aspect plébiscitaire du référendum comme les changements du pouvoir gaulliste. A partir du 24 mars 1962, la rédaction consacre une page entière à la défense de ces positions. A la fin de la campagne référendaire, la surface imprimée de la une consacrée à la défense du "oui" communiste représente jusqu'à 27% de la surface imprimée totale. "*Le Patriote*" est ainsi le seul journal à consacrer une part importante de sa une et de ses colonnes au référendum.

La campagne référendaire est en effet peu rapportée dans la presse niçoise, le résultat ne faisant aucun doute, le seul événement d'importance est la naissance d'un journal dans le département intitulé "Réalités Niçoises". Ce mensuel dont le premier numéro date de mai 1962 et traite des résultats du référendum se veut socialiste S.F.I.O.. Fondé par Thérèse Roméo et Roger Prions, le nouveau journal prend une position nettement antigauilliste, en affirmant : "*Ce que le chef de l'Etat désirait avant tout, c'était à la fois un succès et un blanc-seing pour l'avenir*". (12)

Le "non" au référendum était enfin définitivement discrédité par les attentats de l'O.A.S.. Une motion du conseil municipal niçois, datant du 11 mai 1962, condamne les actions des activistes et est adoptée à l'unanimité.

Le 8 avril 1962, 90,8% des électeurs votent "oui". Dans le département des Alpes-Maritimes le résultat est de 86,5% en faveur des Accords.

Les Accords ne sont que très partiellement appliqués en Algérie, provoquant un départ en masse des Français d'Algérie pour la métropole. Le gouvernement n'avait pas prévu un tel afflux. Une loi votée en décembre 1961 prévoyait d'accueillir 70 000 personnes pour l'ensemble de l'année 1962. Or, en septembre 1962 ce sont 760 000 rapatriés qui sont recensés sur le sol métropolitain (13). Un grand nombre de ces rapatriés s'installe sur le littoral méditerranéen. En septembre 1962, 17 000 familles rapatriées sont passées par le bureau d'accueil de Nice, et 22 000 familles se sont installées dans le département des Alpes-Maritimes.

Le référendum du 8 avril 1962 marque la fin de la guerre d'Algérie, mais aussi la fin d'une première période au pouvoir pour le général de Gaulle. Enfin, l'usage du référendum semble légitimé. Par ce succès politique le Président a trouvé "*un nouveau tremplin dont l'importance l'incite à poursuivre (...) la tâche qu'il s'est assignée*". (15) Il apparaît clairement que le référendum gaullien est avant tout une arme politique permettant de résoudre les crises, mais aussi de les anticiper. La consultation suivante permet ainsi au Président de gérer l'après-guerre d'Algérie et de consolider les nouvelles institutions, malgré une opposition libérée, en particulier dans le département des Alpes-Maritimes.

LES REFERENDUMS INSTITUTIONNELS (1962-1969).

• Le référendum du 28 octobre 1962 : l'épreuve de force.

La page de la guerre d'Algérie tournée, le Président de la République décide de consolider les nouvelles institutions par une réforme importante : l'élection du chef du pouvoir exécutif au suffrage universel. La meilleure manière de légitimer cette réforme lui paraît être le référendum, qui fût si efficace de 1958 à 1962.

Le projet gaulliste d'élection du Président de la République au suffrage universel a été longtemps mûri. Léon Blum, commentant le discours du général de Gaulle, à Bayeux, le 16 juin 1946, affirmait déjà que les institutions proposées impliquaient de "remettre l'élection du chef de l'Exécutif au suffrage universel"; (16) Le projet était donc important aux yeux du général qui n'avait pu faire inclure cette réforme en 1958, en raison, notamment, de l'existence de la Communauté (17).

Le 22 août 1962, le Président de la République est la cible d'un attentat de l'O.A.S., au carrefour du Petit-Clamart, auquel il échappe. Il saisit cette occasion pour engager son projet de réforme par voie de référendum.

Dès l'annonce de la réforme, c'est une véritable "Union sacrée" des partis politiques qui se forme contre le projet. Cette opposition porte sur le fond de la réforme, les partis dénonçant les dérives présidentielles que contient ce projet, mais aussi sur la forme. Le général de Gaulle décide en effet d'engager le référendum constitutionnel en utilisant l'article 11 de la Constitution, alors que la procédure classique de réforme constitutionnelle passe par l'article 89, qui impose l'approbation du projet de loi soumis au référendum par le Parlement. Le recours à l'article 11 apparaît illégal en raison de la supériorité de la loi constitutionnelle sur la loi ordinaire (18) et provoque les foudres de l'opposition parlementaire.

En septembre 1962, c'est le second personnage de l'Etat, le Président du Sénat, Gaston Monnerville qui qualifie l'initiative présidentielle de "forfaiture" (19). Par ses propos le Président du Sénat donne le ton de la campagne qui s'engage.

Le 6 octobre 1962, une motion de censure est votée à l'Assemblée nationale contre le gouvernement, et obtient une large majorité des voix. Le gouvernement renversé, le général de Gaulle dissout l'Assemblée et provoque des élections législatives après le référendum. Désormais l'enjeu de la campagne référendaire porte aussi sur la définition d'une nouvelle majorité.

Dans le département des Alpes-Maritimes, l'opposition au projet rassemble aussi toutes les forces locales. Ainsi, à la différence des deux référendums précédents, Jean Médecin prend rapidement et clairement position contre le référendum. Le journal "Le Patriote" rapporte le 13 octobre 1962 les déclarations du maire de Nice : "*Je suis pour le "non" au référendum, car accepter la révision de la Constitution telle qu'elle nous est imposée, sans aucun contrôle du Parlement, c'est la porte ouverte à la dictature, au régime du bon plaisir. Nous avons affaire à une véritable escroquerie*".(20)

Lors du conseil municipal de Nice du 26 octobre 1962, le groupe du maire vote, avec les communistes, une motion appelant à voter "non" au référendum au nom de la défense de la République et de la démocratie. Lors de ce conseil, le maire déclare : "*Il est impossible de livrer le pays à un seul homme*" (21). Le pouvoir local manifeste une nouvelle fois son hostilité au pouvoir national.

Cependant l'opposition dépasse le cadre de la ville de Nice. Le 21 octobre 1962, cent vingts et un maires des Alpes-Maritimes lancent un appel commun en faveur du "non", en déclarant : "*Nous voulons un pouvoir exécutif fort, mais qui soit contrôlé*" (22).

A gauche, le journal communiste "*Le Patriote*" mène une intense campagne pour le "non" au référendum, en recensant toutes les initiatives, les prises de position, nationales ou locales qui sont contre le référendum. Le journal pratique constamment l'ironie et la comparaison entre le pouvoir gaulliste et l'Empire. A titre d'exemple une photo représentant le général de Gaulle en train de voter est légendée ainsi : "on n'a jamais autant voté que depuis l'avènement de Charles XI. Sans doute le général-président ne se lasse-t-il pas de répondre "oui" à la question qu'il a lui même posée". (23) Le ton du journal peut être aussi plus grave, comme dans cet editorial : "Où nous conduit-on ? A un régime consulaire ? A une restauration de la monarchie ?" (24).

Le journal socialiste "Réalités Niçoises" mène aussi une intense campagne en faveur du "non", d'autant plus que les fondateurs du journal, Thérèse Roméo et Roger Prions, sont candidats aux élections législatives anticipées, dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes. Le journal est farouchement antigauilliste, développant le thème du risque de dictature, critiquant le référendum sur le fond comme sur la forme, comme l'illustre cette déclaration de Thérèse Roméo au général de Gaulle : "Gardien de la Constitution (...) vous vous deviez, et vous nous deviez de la garder" (25). Ainsi pour la première fois depuis 1958 la situation politique est exactement la même dans les Alpes-Maritimes, que dans le contexte national.

Le 28 octobre 1962, 62,2% des vingt-sept millions d'électeurs votent "oui" au projet de loi soumis au référendum, signifiant la mort définitive de la IVème République. Dans les Alpes-Maritimes le "oui" représente 57,7% des suffrages exprimés.

Les conséquences de ce succès gaulliste au référendum peuvent se constater lors des élections législatives. La nouvelle Assemblée élue en novembre 1962 comporte 233 députés gaullistes pour 510 sièges. Dans les Alpes-Maritimes, les députés gaullistes réussissent pour la première fois une percée électorale. Ainsi, dans la deuxième circonscription c'est un gaulliste de gauche qui est élu, Diomède Catroux, éliminant dès le premier tour Thérèse Roméo, et le candidat de la droite locale, Jacques Médecin. Le candidat communiste est battu au deuxième tour. Cependant ce succès est de courte durée puisqu'à la législature suivante la circonscription est récupérée par les médecins.

• **Le référendum du 27 avril 1969 : chronique d'un "non" annoncé.**

Le dernier référendum gaullien a lieu le 27 avril 1969. Une tentative de référendum avait eu lieu lors de la crise de mai 1968. La date de la consultation est fixée au 16 juin 1968 et le projet de loi qui est publié dans la presse a pour finalité "*d'étendre la participation des citoyens aux décisions qui les concernent directement*" (26). Le projet de loi ressemblant à un vague catalogue d'intentions passe totalement inaperçu, et face à l'aggravation de la situation, le Président abandonne le référendum et dissout l'Assemblée nationale.

C'est en février 1969 que le Président décide de relancer son projet de référendum sur la rénovation économique et sociale : "*La grande réforme française de notre siècle, qui met en cause la condition de l'homme : la participation*" (27). En effet la participation est le grand projet du second septennat gaullien, et a pour but de réorganiser les rapports humains dans de nombreux domaines (économique, social, universitaire).

En vérité, le projet de 1969 n'a que peu de rapport avec l'intention initiale du Président. Le projet de loi de 1969, très long et très technique contient deux réformes : la création de Conseils régionaux ; l'instauration d'un nouveau Sénat, consultatif, et composé d'élus et de représentants des activités économiques et sociales. Cette réforme signifie donc la fin du bicamérisme et l'association des milieux professionnels à la vie politique.

Bien que la campagne soit moins passionnelle qu'en 1962, elle réveille l'hostilité des partis politiques. L'ancien ministre des finances du général de Gaulle, de 1962 à 1966, Valéry Giscard d'Estaing critique même le projet. De la régionalisation il écrit : *"Le poids de la bureaucratie risque simplement d'être déplacé de Paris vers les régions"*. Et de la réforme du Sénat, il affirme : *"La perte de son pouvoir législatif (...) accentue un déséquilibre institutionnel"* (28).

En prenant personnellement position contre le projet de loi, l'ancien ministre des finances fait définitivement basculer le vote en faveur du "non".

Dans les Alpes-Maritimes, une fois de plus une majorité des forces politiques locales milite pour le "non" au référendum. Ainsi, à l'occasion de la campagne référendaire, le nouveau maire de Nice, Jean Médecin, fait une des rares interventions nationales de sa carrière, en militant activement pour le "non" dans toute la France. Il parcourt ainsi vingt villes au côté du centriste Jacques Duhamel pour défendre le "non". Dans les Alpes-Maritimes le maire crée aussi un "Rassemblement centriste pour le "non".

C'est dans les colonnes du mensuel "Réalités Niçoises", devenu très proche de la municipalité depuis les élections législatives de 1967, que Jean Médecin expose sa position *"La régionalisation est, en soi une excellente chose, mais il reste à définir sous quelles formes elle doit être appliquée (...). C'est en cela que le référendum m'apparaît particulièrement redoutable pour la ville de Nice et pour les Alpes-Maritimes (...). C'est renforcer de la sorte en votant "oui" la prépondérance de Marseille sur Nice"*.

"Réalités Niçoises" milite activement pour le "non" au référendum. L'objectif affiché du mensuel est le départ du Président : *"Le référendum nous offre (...) un procédé pacifique pour nous défaire du gaullisme (...) Quel sera le Sedan de la Vème République ?"* (30).

La gauche communiste milite aussi pour le "non". En 1967 "Le Patriote de Nice et du Sud-Est" cesse de paraître. Il est remplacé la même année par une parution hebdomadaire : "Le Patriote Côte d'Azur". En 1969, l'hebdomadaire voit aussi dans le référendum une occasion de renvoyer le général de Gaulle. Cependant, par rapport à la campagne de 1962, les propos communistes se sont radicalisés, notamment en raison des événements de mai 1968. Ainsi le pouvoir gaulliste n'est plus présenté comme un substitut au Second Empire, mais comme un pouvoir inféodé du capitalisme. Virgile Barel écrit ainsi : *"Vingt et un préfets régionaux seraient les exécutants de la politique voulue par le capitalisme d'Etat"* (31).

Le résultat du référendum ne fait que peu de doute. Le général de Gaulle a une nouvelle fois engagé sa personne dans le référendum. Le 21 avril, en Conseil des ministres, il déclare : *" Il ne peut y avoir d'équivoque (...). Il est évident que cette affaire pose la question de confiance. "* (32) Le 26 avril 1969, 52,4% des suffrages exprimés se reportent sur le "non".

Dans les Alpes-Maritimes, le résultat du "non" est encore plus important puisqu'il représente 59,7% des suffrages exprimés. La ville de Nice est la première des grandes villes en faveur du "non" (62,5% des suffrages niçois sont pour le "non"). Ces résultats démontrent que le gaullisme a partiellement échoué dans les Alpes-maritimes, malgré l'éphémère succès de 1962. La raison de cet échec réside peut-être dans cette analyse : "Le général de Gaulle, *depuis qu'il est au pouvoir avait négligé ce qu'il est convenu d'appeler les notables. Ces derniers ont pris leur revanche*" (33).

LES REFERENDUMS GAULLIENS ET LES ALPES-MARITIMES.

• La presse niçoise sous la République gaullienne.

Nous pouvons tirer des enseignements des trois journaux étudiés lors des campagnes référendaires :

- "Nice-Matin" : le journal fondé le 15 septembre 1945, couvre peu les référendums de la Vème République, se contentant de leur accorder des articles dans la page des informations générales. Ainsi, pour les deux premiers référendums (8 janvier 1961, 8 avril 1962), le quotidien limite sa couverture de la campagne aux déclarations des représentants des principales formations politiques, leur accordant à peu près le même nombre de colonnes. "Nice-Matin" est aussi le seul des trois journaux étudiés à publier les discours du général de Gaulle.

C'est lors de la campagne référendaire pour la consultation du 28 octobre 1962, que le journal émet ses premiers commentaires politiques, très prudents, sous la plume de Paul Anrieh. Le principal changement intervient lors de la campagne référendaire du 27 avril 1969. Le journal modéré affiche dans ses commentaires une nette hostilité envers le projet de loi, et accorde ses colonnes aux objections des centristes et des indépendants.

Ainsi, au cours des quatre campagnes, nous avons pu constater une légère modification de la nature du premier quotidien niçois. Passant de 160 000 à 220 000 exemplaires vendus chaque jour, le journal connaît durant ces années une large croissance départementale et régionale. Cette croissance des ventes permet à "Nice-Matin" de devenir un journal d'opinion, tout en gardant ses caractéristiques de quotidien d'informations générales.

- "Le Patriote de Nice et du Sud-Est" et "Le Patriote Côte d'Azur" : le journal apparu en 1944, milite activement, sous la République gaullienne, pour s'opposer aux référendums. Ainsi le journal consacre à chaque consultation deux à trois fois plus d'articles aux référendums que "Nice-Matin". La structure militante du journal ne tient d'ailleurs pas qu'aux campagnes référendaires, mais aussi aux positions du Parti Communiste. Ainsi, le quotidien consacre jusqu'à 98% de sa page d'informations générales à des positions du Comité Central du Parti Communiste.

Cependant, la composition du journal ne se limite pas à la propagande communiste. En effet, dans les années 1961,1962, "Le Patriote" consacre plus de pages à la vie locale que son concurrent. Sa structure de quotidien local tient à son tirage, les ventes ne dépassant jamais 22 000 exemplaires. La baisse constante des ventes oblige le quotidien à se transformer en hebdomadaire, en 1967 avec "Le Patriote Côte d'Azur".

- "Réalités Niçoises" : le mensuel paru dès 1962 connaît une orientation singulière au cours de ces années. Mensuel proche de la S.F.I.O., accordant ses colonnes à des personnalités de gauche (Marcel Champeix, Albert Gazier), "Réalités Niçoises" se rapproche progressivement de la municipalité niçoise entre 1962 et 1967, pour devenir un des soutiens inconditionnels du maire de Nice, Jean Médecin, lui accordant entretiens et tribunes libres.

Résolument antigauilliste, le mensuel connaît donc un parcours singulier, ménageant le socialisme comme conviction nationale et le médecinisme comme position locale.

Les forces politiques locales luttèrent aussi contre le gaullisme.

Les forces politiques locales face aux référendums gaulliens.

Les forces politiques locales ont en commun d'être toutes hostiles à la pratique référendaire du général de Gaulle, que ce soit le médecinisme ou la gauche communiste et socialiste.

Le médecinisme :

Que ce soit sous Jean Médecin, ou sous son fils Jacques Médecin, le médecinisme a toujours été hostile au gaullisme pour plusieurs raisons. Jean Médecin a fait l'essentiel de sa carrière sous deux régimes parlementaires. La conception gaullienne d'un pouvoir exécutif fort heurte donc le maire de Nice.

Une autre raison plus électorale tient à l'importante communauté rapatriée présente dans les Alpes-Maritimes. En effet, entre 1962 et 1968, le nombre d'habitants des Alpes-Maritimes originaires d'Algérie est de 47 760 (34), font près de vingt-cinq mille résidents dans la commune de Nice. Enfin une troisième raison tient à l'hostilité fondamentale du médecinisme envers tout mouvement politique d'envergure nationale.

On constate une convergence de vues entre la gauche niçoise et le médecinisme :

Que ce soit le discours élogieux de Virgile Barel à l'égard de Jean Médecin (35), ou plus tard le combat mené conjointement contre la réforme constitutionnelle de 1969 par Thérèse Roméo et Jacques Médecin dans "Réalités Niçoises", l'antigaullisme, même s'il n'a pas la même finalité pour la gauche et pour la droite niçoise, semble servir de plus petit dénominateur commun aux différentes sensibilités politiques locales, notamment entre 1962 et 1969.

On doit constater enfin l'échec relatif du gaullisme dans les Alpes-Maritimes :

En effet, si le mouvement gaulliste réussit à transformer le succès du référendum d'octobre 1962 en victoire aux élections législatives de novembre, il ne parvient pas à s'implanter.

L'exemple des résultats locaux lors des quatre référendums est assez significatif. Les deux graphiques proposés, présentent les résultats du "oui" dans la France métropolitaine et dans les Alpes-Maritimes, pour toutes les consultations référendaires de 1958 à 1969. Le premier graphique présente les résultats du "oui" par rapport aux suffrages exprimés, le second présente ces résultats par rapport aux inscrits.

Nous constatons que le résultat du "oui" dans les Alpes-maritimes est constamment en retrait de quatre à six points par rapport au résultat national. Ce décalage peut s'expliquer par l'importance dans le département de la communauté rapatriée, traditionnellement hostile au général de Gaulle. Il peut aussi signifier l'influence relative des forces politiques locales sur ces scrutins.

Au terme de cette étude, nous pouvons tirer plusieurs conclusions des référendums gaulliens, et de leur couverture par la presse niçoise. Nous pouvons aussi constater les rapports de forces entre un mouvement d'ampleur nationale et les composantes politiques locales.

Les trois titres étudiés constituent des sources imprimées complémentaires. Ainsi le journal modéré "Nice-Matin" présente dans ses pages la campagne nationale, tandis que quotidien communiste "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", et son successeur hebdomadaire à partir de 1967 "*Le Patriote Côte d'Azur*" ajoutent des perspectives plus locales. Le mensuel "*Réalités Niçoises*" permet enfin de constater les prises de position strictement locales. Il faut néanmoins préciser que l'écho des quatre campagnes référendaires est relativement faible dans la presse niçoise, en raison du caractère national du référendum.

Les quatre référendums révèlent au cours de leur campagne toutes les tensions politiques qui existent entre le gaullisme et les formations parlementaires.

Ainsi, si les deux premiers référendums, ayant pour cadre la guerre d'Algérie, bénéficient d'un certain consensus, ils posent déjà le problème du référendum gaullien qui est la multiplicité des questions appelant une réponse unique.

Les deux référendums suivants ont pour finalité de renforcer les institutions de la Vème République, et marquent symboliquement l'apogée et le déclin de la république gaullienne.

Le référendum gaullien peut être défini comme un habile compromis entre une pratique plébiscitaire et une tentative de démocratie directe. En effet, le référendum gaullien implique l'engagement politique du général de Gaulle sous la forme tacite d'une question de confiance. Mais il fait aussi partie de toute une série de tentatives de démocratie directe (le suffrage universel, les voyages en province).

Les forces politiques locales furent toutes hostiles au gaullisme et aux référendums gaulliens. Le méditerranisme, un temps favorable au gaullisme, dans les années 1958-1959, s'éloigne très rapidement des positions du général de Gaulle, prenant position en faveur du vote négatif lors de trois consultations.

La gauche niçoise est naturellement contre les projets du Président, jugeant le gaullisme comme une résurgence du bonapartisme, et développant dans ses journaux une intense activité antigauilliste.

RESULTATS DES REFERENDUMS (1958-1969).
(Résultats nationaux et résultats des Alpes-Maritimes).

• **Référendum du 28 septembre 1958.**

"Approuvez-vous la Constitution qui vous est proposée par le Gouvernement de la République ?"

(Journal Officiel, Ordonnance n° 58.734 du 29 août 1958, titre 1er, article 2)

METROPOLE			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	26 603 464	100%	
Votants	22 596 850	84,4%	
Abstentions	4 006 614	15,06%	
Suffrages exprimés	22 293 301	83,7%	100%
Vote "oui"	17 668 790	66,4%	79,2%
Vote "non"	4 624 571	17,3%	20,7%

ALPES-MARITIMES			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	318 704	100%	
Votants	269 628	84,6%	
Abstentions	49 076	15,4%	
Suffrages exprimés	265 606	83,3%	100%
Vote "oui"	199 214	62,5%	75%
Vote "non"	66 392	20,8%	25%

• **Référendum du 8 janvier 1961.**

"Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ?"

(Journal Officiel, Décret n° 60-1299 du 8 décembre 1960, article 2)

RESULTATS NATIONAUX (Métropole et Outre-mer)			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	32 520 233	100%	
Votants	23 986 913	73,7%	
Abstentions	8 533 320	26,2%	
Suffrages exprimés	23 265 444	71,4%	100%
Vote "oui"	17 447 669	53,6%	75%
Vote "non"	5 817 775	17,8%	25%

Résultats de métropole uniquement : "oui", 75,2% des suffrages exprimés ; "non", 24,7% des suffrages exprimés.

ALPES-MARITIMES			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	340 512	100%	
Votants	257 934	75,8%	
Abstentions	82 578	24,5%	
Suffrages exprimés	250 887	73,6%	100%
Vote "oui"	172 742	50,7%	68,8%
Vote "non"	78 145	22,9%	31,1%

• **Référendum du 8 avril 1962.**

"Approuvez-vous le projet de lois soumis au peuple français par le Président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ?".

(Journal Officiel, Décret n°62-310 du 20 mars 1962, article 2).

Résultats de métropole uniquement : "oui", 90,6% des suffrages exprimés ; "non", 9,3% des suffrages exprimés.

RESULTATS NATIONAUX (Métropole et Outre-mer)			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	27 582 072	100%	
Votants	20 779 303	75,4%	
Abstentions	6 802 769	24,6%	
Suffrages exprimés	19 675 497	71,3%	100%
Vote "oui"	17 866 423	64,7%	90,8%
Vote "non"	1 809 074	6,6%	9,1%

ALPES-MARITIMES			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	341 898	100%	
Votants	260 005	76%	
Abstentions	81 893	24%	
Suffrages exprimés	249 228	79,1%	100%
Vote "oui"	215 662	63,1%	86,5%
Vote "non"	33 566	9,8%	13,4%

• **Référendum du 28 octobre 1962.**

"Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et relatif à l'élection du Président de la République au suffrage universel 7".

(Journal Officiel, Décret n° 62-1127 du 2 octobre 1962, article 2).

RESULTATS NATIONAUX (Métropole et Outre-mer)			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	28 185 478	100%	
Votants	21 694 563	77%	
Abstentions	6 490 915	23%	
Suffrages exprimés	21 125 054	75%	100%
Vote "oui"	13 150 516	46,6%	62,2%
Vote "non"	7 974 538	28,2%	37,7%

Résultats de métropole uniquement : "oui", 61,7% des suffrages exprimés ; "non", 38,2% des suffrages exprimés.

ALPES-MARITIMES			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	360 085	100%	
Votants	272 928	75,8%	
Abstention	87 157	24,2%	
Suffrages exprimés	266 683	74,1%	100%
Vote "oui"	153 950	42,7%	57,7%
Vote "non"	112 733	31,3%	42,2%

• **Référendum du 27 avril 1969.**

" Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et relatif à la création de conseils régionaux et à la rénovation du Sénat ?".

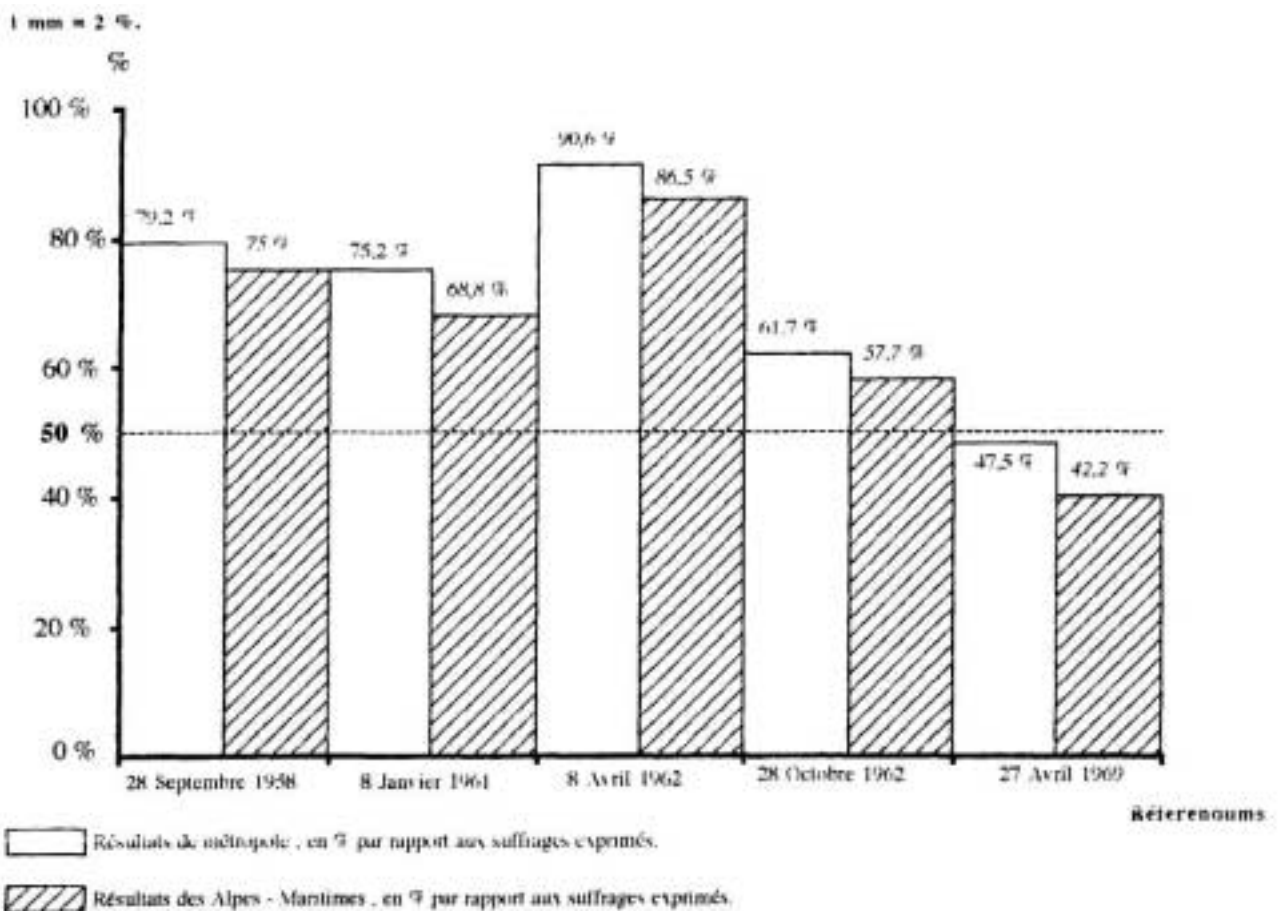
(Journal Officiel, Décret n° 69-296 du 2 avril 1969, article 2).

RESULTATS NATIONAUX (Métropole et Outre-mer)			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	29 392 390	100%	
Votants	23 552 611	80,2%	
Abstentions	5 839 779	19,8%	
Suffrages exprimés	22 908 855	77,9%	100%
Vote "oui"	10 901 753	37,1%	47,5%
Vote "non"	12 007 102	40,8%	52,4%

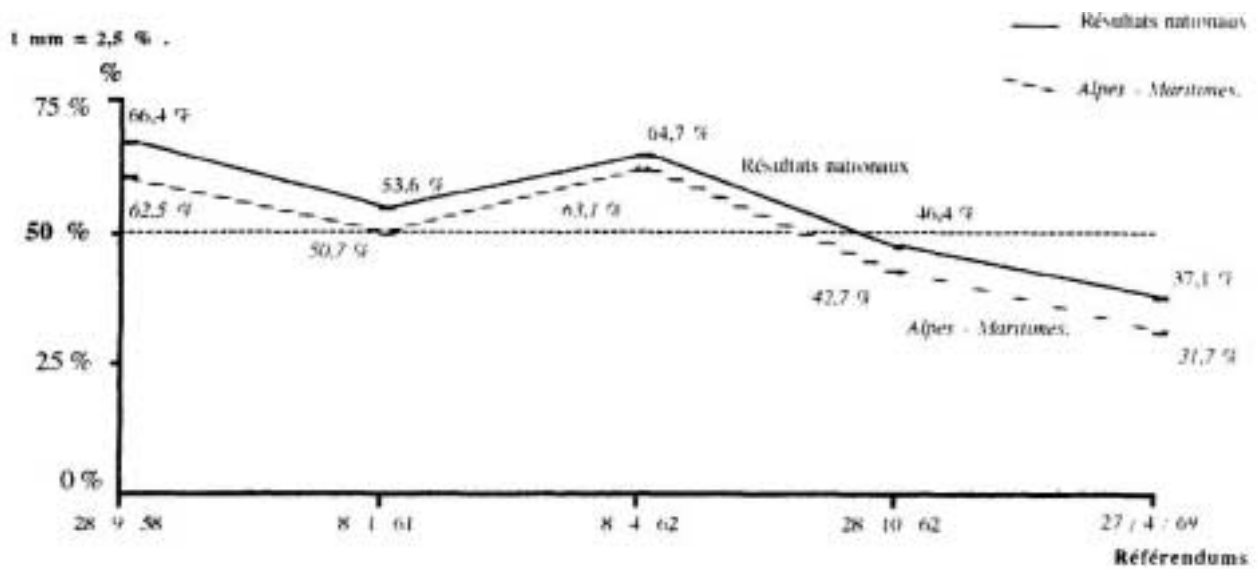
Résultats de métropole uniquement : "oui", 46,7% des suffrages exprimés ; "non", 53,2% des suffrages exprimés.

ALPES-MARITIMES			
NOMBRE		% PAR RAPPORT AUX	
		Inscrits	Suffrages exprimés
Electeurs inscrits	425 429	100%	
Votants	340 347	80%	
Abstentions	85 082	20%	
Suffrages exprimés	331 894	78%	100%
Vote "oui"	133 506	31,4%	40,2%
Vote "non"	198 388	46,6%	59,7%

Évolution du " oui " 1958 - 1969 (récapitulatif). 1) involution du " oui " par rapport aux suffrages exprimés.



2) Évolution du " oui " par rapport aux électeurs inscrits*.



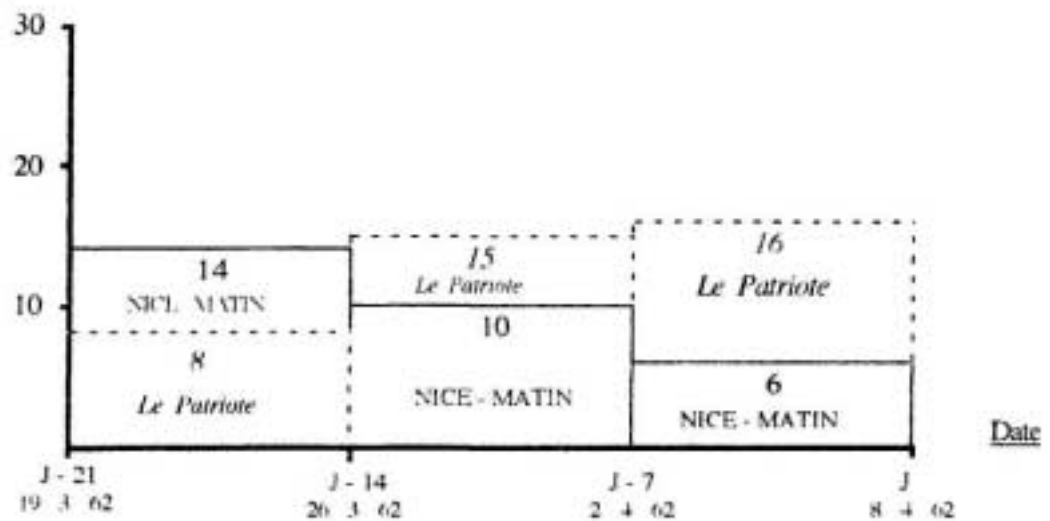
* Les chiffres de la courbe nationale sont ceux de la métropole avec l'Outre-mer, ceux-ci sont très proches des chiffres de la métropole seule

77 Couverture des référendums.

Nombre d'articles* traitant des référendums. (Nice - Matin / Le Patriote de Nice et du Sud - Est)
Référendum du 8 Avril 1962

Articles

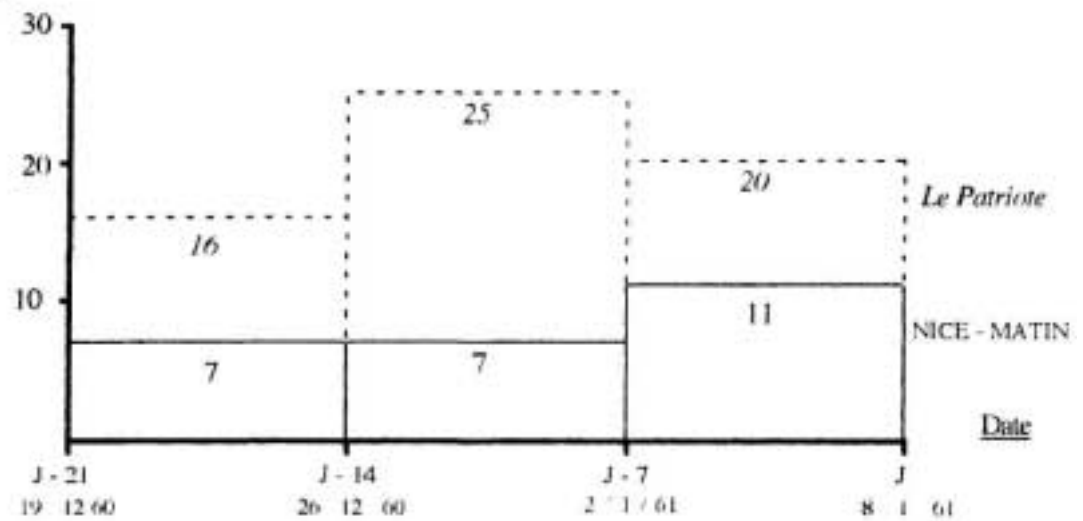
1 mm = 1 article.



Référendum du 8 Janvier 1961.

Articles

1 mm = 1 article.

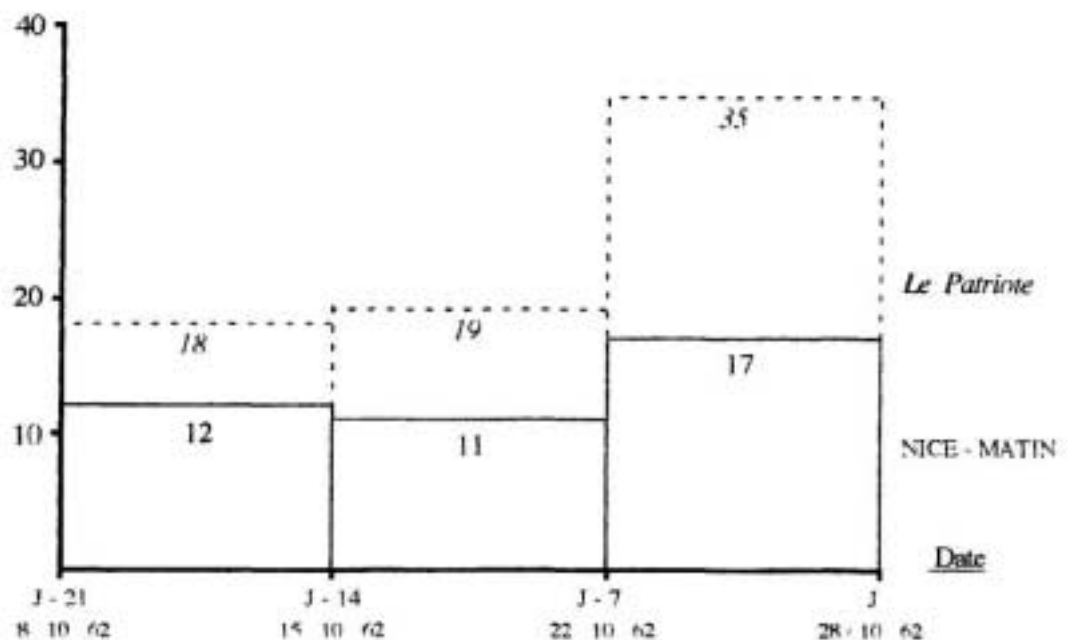


*Le terme " Article " regroupe tous les types d'unité rédactionnelle traitant du référendum (fxlitonaux , articles selon la définition de Jaunies Kajscr , informations , combinats information article)

Nombre d'articles traitant des référendums (Nice - Matin , Le Patriote de Nice et du Sud - Est).
Référendum du 28 Octobre 1962

Articles

1 mm = 1 article.



NOTES

(1) Charles de Gaulle, "L'Esprit de la Vème République" (Mémoires d'espoir 1962-...), Pion, Paris, 1994, p 244.

(2) "Nice-Matin", n° 4968, 23 octobre 1960.

- (3) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 280-17, 23 novembre 1960.
- (4) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 282-17, 25 novembre 1960.
- (5) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 290-17, 4 décembre 1960.
- (6) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 284-17, 20 novembre 1960.
- (7) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 303-17, 20 décembre 1960.
- (8) "Nice-Matin", n° 5012, 13 décembre 1960.
- (9) "Nice-Matin", n° 5474, 27 mars 1962 (Déclaration des radicaux).
- (10) "Nice-Matin", n° 5410, 22 mars 1962.
- (11) "Le Patriote-Lundi", n° 12-4, 19 mars 1962.
- (12) "Réalités Niçoises", n° 1, 15 avril 1962.
- (13) Alain Peyrefitte, "C'était de Gaulle", de Fallois-Fayard, Paris, 1994, p 251.
- (14) "Réalités Niçoises", n° 69, septembre 1962.
- (15) "Nice-Matin", n° 5415, 28 mars 1962.
- (16) Jean Lacouture, "De Gaulle", tome III ; "le souverain" (1959-1970), Seuil, Paris, 1986, p572.
- (17) La Communauté, qui regroupe en 1958 la France et ses anciennes colonies qui y ont adhéré, était fondée sur l'égalité. Ainsi, en cas d'élection au suffrage universel du Président, les électeurs métropolitains auraient été minoritaires. La réforme était donc techniquement impossible.
- (18) Le Premier ministre Georges Pompidou avoue d'ailleurs en privé : "Ce que nous allons faire est à la limite de la légalité (...) Enfin si nous gagnons, la limite sera reculée. On pourra dire en paraphrasant le mot célèbre : Si, c'est légal parce que le peuple le veut !" (Alain Peyrefitte, "C'était de Gaulle", de Fallois-Fayard, Paris, 1994, p 233.)
- (19) "Nice-Matin", n° 5573, 30 septembre 1962.
- (20) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 248-19, 13 octobre 1962.
- (21) "Nice-Matin", n° 5596, 27 octobre 1962.
- (22) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 255-19.
- (23) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 234-19, 27 octobre 1962.
- (24) "Le Patriote de Nice et du Sud-Est", n° 237-19, 30 octobre 1962 (Editorial de Georges Tabaraud).
- (25) "Réalités Niçoises", n° 8, octobre 1962.
- (26) "Nice-Matin", n° 7498, 29 mai 1968.
- (27) "Nice-Matin", n° 7785, 13 mars 1969.
- (28) "Nice-Matin", n° 7811, 8 avril 1969.
- (29) "Réalités Niçoises", n° 84-85, février-mars 1969.
- (30) "Réalités Niçoises", n° 86, avril 1969.
- (31) "Le Patriote Côte d'Azur", n° 82-3, 19-25 avril 1969.
- (32) "Nice-Matin", n° 7793, 21 mars 1969.
- (33) "Nice-Matin", n° 7831, 28 avril 1969.
- (34) Archives départementales des Alpes-Maritimes, dossier des recensements des Alpes-Maritimes ((1790-1968), 1970, p 33.
- (35) A l'occasion des élections sénatoriales, Virgile Barel écrit à propos de la liste de Jean Médecin : "Notre liste communiste (...) la liste des sortants (...) avaient ce trait commun que toutes deux s'affirmaient pour la démocratie". (Le Patriote de Nice et du Sud-Est, n° 236-19, 29 octobre 1962).